

Anne BOUSCHARAIN

L'ÉDITION BILINGUE DE THÉOGNIS DE MÉGARE  
PAR ÉLIE VINET (PARIS, 1543) ET LA PÉDAGOGIE DU GREC  
DANS L'HUMANISME AQUITAIN

Les détails biographiques que nous possédons sur l'humaniste saintongeais Élie Vinet (1509-1587) proviennent le plus souvent des éditions d'auteurs anciens qu'il a procurées, ou des ouvrages archéologiques, techniques et mathématiques qu'il a lui-même écrits<sup>1</sup>. Comme il le rapporte brièvement dans l'étude historique qu'il consacre à sa région natale<sup>2</sup>, Vinet, qui est issu d'une famille paysanne, a débuté ses études dans la petite cité charentaise de Barbezieux, alors seigneurie de Charles de La Rochefoucauld. Envoyé à Angoulême quelques années plus tard, à la mort de son père, il se révèle un élève studieux et bien doué ; il écrit dans un commentaire d'Ausone :

*De qua ciuitate, matris meae Catae patria, in quam celebriorem aliquanto, Scholam post primarum litterarum elementa Berbezili in patria accepta, me patre mortuo missum fuisse puerum ab eadem matre, ad auunculum et materteram nunquam paenituit, duo haec in hisce commentariis commemoranda visa sunt.*

Angoulême était la ville d'origine de madame Cate, ma mère. Après avoir fait à Barbezieux, ma patrie, un premier apprentissage des lettres, j'y fus envoyé pour étudier dans un collège assez fameux (mon père venait de mourir et ma mère décida de mon départ). J'y séjournais chez mon oncle et son épouse. Je ne l'ai jamais regretté. Voici les deux éléments que j'ai voulu évoquer dans le présent commentaire à propos de cette ville<sup>3</sup>.

Par la suite, c'est à l'université de Poitiers qu'il obtient le grade de maître ès arts. De retour à Barbezieux, il enseigne pendant quelques années mais décide, au début des années 1530, de poursuivre et parfaire sa formation à Paris, en se consacrant plus particulièrement à l'étude du grec et des mathématiques. Élie Vinet entreprend ce voyage grâce aux liens noués à Poitiers avec l'humaniste portugais Martial de Gouvéa, formé à Paris au collège Sainte-Barbe et au Collège Royal où il avait appris l'hébreu. Le Saintongeais a ainsi l'opportunité d'aller suivre l'enseignement dispensé à Sainte-Barbe dont le principal est alors André de Gouvéa, frère cadet de Martial et neveu de Diogo de Gouvéa, qui l'a précédé à ce poste<sup>4</sup>. Selon toute vraisemblance, Vinet dispense aussi quelques cours dans l'établissement parisien, où il est en relation avec plusieurs professeurs renommés, dont les humanistes Jacques de Teyve,

<sup>1</sup> Sur la vie et l'œuvre d'Élie Vinet, consulter L. Desgraves, *Élie Vinet humaniste de Bordeaux (1509-1587)*, Genève, Droz, 1977 ; E. Labadie, *Bibliographie historique d'Élie Vinet, principal au collège de Guyenne à Bordeaux au XVI<sup>e</sup> siècle*, Bordeaux, Cadoret, 1909.

<sup>2</sup> Voir É. Vinet, *Saintes et Barbezieux*, Bordeaux, Morpain, [s. d.] (1568), au début de la deuxième partie consacrée à Barbezieux (passage supprimé dans les éditions de 1571 et 1584).

<sup>3</sup> Voir l'édition posthume d'Ausone avec les commentaires de Vinet : *Ausonii Burdigalensis, viri consularis, omnia, quae adhuc in veteribus bibliothecis inueniri potuerunt, opera [...]*, Bordeaux, Millanges, 1590, en particulier le commentaire à la lettre 11 d'Ausone à Tetradius.

<sup>4</sup> Sur les Gouvéa, voir M. Brandão, *A Inquisição e os professores do Colégio das Artes*, Coimbra, Acta Universitatis Conimbrigensis, 1948 ; L. de Matos, *Les Portugais à l'université de Paris entre 1500 et 1550*, Coimbra, 1950. Pour les rapports entre Vinet et les Gouvéa, notamment Martial, se reporter à la lettre qu'il adressa à André Schott (non datée), publiée dans A. Schott, *Hispaniae bibliotheca seu de Academiis et bibliothecis*, Francfort, Marnius, 1608, tome 3, p. 475-476 [voir infra, note 6]. Sur le collège de Sainte-Barbe, voir l'étude de J. Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, Paris, Hachette, 1860, p. 122 et suivantes [désormais J. Quicherat, 1860].

George Buchanan, Mathurin Cordier, Strébée, Barthélémy Latomus, Léger Duchesne ou Adrien Turnèbe. Lorsqu'en 1534, malgré l'obtention de la prestigieuse charge de recteur de l'université parisienne, André de Gouvéa prend, à l'invitation de la Jurade bordelaise, la direction du collège de Guyenne, il s'entoure de quelques professeurs de Sainte-Barbe pour former une équipe pédagogique neuve, recrutant notamment Teyve, Cordier, ainsi que Jean Binet, Claude Boudin, Nicolas de Grouchy et Guillaume de Guérente<sup>5</sup>. Cinq ans après son installation comme principal, en 1539, il offre à Élie Vinet de le rejoindre à Bordeaux et d'y devenir régent<sup>6</sup>.

De 1539 à 1542, Vinet enseigne dans la cité aquitaine les lettres et, vraisemblablement, le grec et les mathématiques. Mais, à l'issue de ces trois années de régence bordelaise qui, de son propre aveu, l'épuisent (*quum autem aduersa valetudo Burdigala me abegisset*)<sup>7</sup>, il demande un congé et se retire dans sa région natale, en Saintonge, tout en faisant, à l'occasion, quelques déplacements à Paris, Bordeaux et Poitiers, ce dont témoignent sa correspondance et ses œuvres – sa carrière d'enseignant dans la capitale de Guyenne ne reprend qu'en 1547, après cinq ans d'absence. Pour mener à bien ses recherches depuis sa retraite, Vinet bénéficie de la protection de la famille Saint-Gelais, dont plusieurs représentants illustres avaient été élèves du collège parisien de Sainte-Barbe<sup>8</sup>. Il leur rend hommage dans ses publications et notamment dans le tout premier volume où son nom apparaît, l'édition parisienne des *Sententiae* de Théognis parue en 1543<sup>9</sup> qui, dans l'avis au lecteur, fait l'éloge de François de Saint-Gelais, doyen de la cathédrale d'Angoulême. Ce sont ces années de précoce retrait de la vie pédagogique, tout entières tournées vers l'étude approfondie des auteurs anciens, qui ont retenu notre attention aujourd'hui. Elles montrent en effet le compagnonnage que Vinet a honoré, sa vie durant, avec l'héritage antique, grec en particulier, et la manière dont il a réalisé ses premières publications philologiques. Durant cette période, les travaux du Saintongeais s'intéressent à deux de ses domaines de prédilection, où se signale

<sup>5</sup> En 1533, la Jurade de Bordeaux fait appel à des maîtres venus des Flandres et de Paris et crée le collège de Guyenne pour prendre la suite du Collège des Arts ou Grand Collège de Grammaire fondé en 1441. Les Jurats, le 22 février 1533, en confient l'organisation à Jean de Tartas (1525-1588), principal du Collège de Lisieux à Paris. Il arrive à Bordeaux en mars 1533 et engage une vingtaine de professeurs dont la plupart sont issus de l'université parisienne et quelques-uns de Louvain aux Pays-Bas. Les premiers cours commencent en mai 1534. Mais, au bout de quelques mois, de nombreux professeurs désertent le collège, si bien que Tartas doit quitter Bordeaux. Il est remplacé en juillet 1534, par André de Gouvéa, alors principal du Collège des Arts de Sainte-Barbe. Sur le recrutement de Gouvéa, voir Gabriel de Lurbe et Jean Darnal, *Chronique bordelaise*, Bordeaux, Millanges, 1619, fol. 40 ; voir également J. Quicherat, 1860, p. 228 et suivantes.

<sup>6</sup> La lettre de Vinet à A. Schott évoque cette période : *Andreas apud patrum Grammaticam primum, mox philosophiam professus, ab eodem scholae illi [Barbaranae] tandem praefectus fuit. Quo munere quum fungeretur cum laude Burdigalam a Decurionibus accitus fuit, et uenit An. Christi m.d. xxxiii Gymnasioque Aquitanico praefuit, ubi quam diu egerit, quem se gesserit, et quomodo ab rege suo in patriam sit reuocatus, Conimbricensis Scholae instituendae gratia, quae similis esset Burdigalensi, in praefatione Busini, in epistolis Gelidae cognosci potest. Theologus hic erta, sacerdos, concionator, tum liberalis, et eruditorum hominum fautor : sed nihil scripsit. Mortuus est in Lusitania, Conimbricæ Gymnasiarcha egregius quinto Id. Iunii, quum ageretur annus a Christo nato m.d.xlviii quinquagenario maior, ut existimo. Antonius natu minimus plus ingenii et doctrinae habuit. Burdigalæ, fratre ludimagistro, litteras ante professus est, quam ego : qui ueni An. Chr. m.d. xxxix : quo tempore Tolosæ iam operam iuri dabat. Quum autem aduersa ualetudo Burdigala me abegisset, ac inde in patriam, et postea me Lutetiam contulissem, illic Antonium Gouueanum uidi primum, An. A Christo nato m.d.xlii, quum doceret apud patrum. [...].*

<sup>7</sup> Voir, *infra*, la lettre préface de l'édition de Théognis (Paris, J. Loys, 1543).

<sup>8</sup> Certains, en particulier Louis et Mellin de Saint-Gelais, sont nommés dans les premiers travaux d'édition de Vinet ; voir P. Courteault, *Élie Vinet*, La Rochelle, Texier, 1909 ; sur les Saint-Gelais à Sainte-Barbe, se reporter à J. Quicherat, 1860, p. 93. Sa traduction française de la *Vie de Charlemagne* d'Éginhart (Poitiers, Marnef, 1546) est précédée d'une dédicace adressée à Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, datée de Bordeaux, le 20 octobre 1545. Vinet rappelle ses principes d'édition et la collation qu'il a effectuée à partir de l'édition princeps de la *Vita et res gestae Karoli Magni* (Cologne, 1521) et de deux manuscrits conservés dans les abbayes de Saint-Maixent, en Poitou, et de Saint-Cybard, à Angoulême.

<sup>9</sup> *Theognidis Megarensis Sententiae elegiacae [...]*, Parisiis, excudebat J. Lodoicus Tiletanus, 1543.

son constant souci de la pédagogie<sup>10</sup>, avec d'abord de brefs traités mathématiques, qui constituent la base de l'apprentissage scolaire : le traité astronomique de la sphère de Proclus et l'abrégé du Byzantin Michel Psellos<sup>11</sup> qui résume les premiers éléments d'arithmétique, de géométrie et de musique ; c'est ensuite le poème gnomique de Théognis dont la dimension morale correspond bien aux préoccupations des professeurs humanistes et sur lequel se concentrera la présente étude.

Il convient, avant de décrire en détail cet ouvrage, de rappeler brièvement que l'édition parisienne de 1543 et la contribution d'Élie Vinet participent d'un mouvement plus vaste, dans cette première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, qui voit en France le développement des études grecques. L'engouement des humanistes pour la culture hellénique s'est manifesté, à Paris notamment, à la charnière des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, dans la continuité de l'essor qu'il connut en Italie pendant la seconde moitié du Quattrocento<sup>12</sup>. Il est soutenu par l'imprimerie, car les exemplaires italiens demeurent rares et d'un prix assez élevé, et s'épanouit en marge de la Sorbonne qui, d'emblée, le critique. L'imprimeur parisien Gilles de Gourmont est à l'origine de cette innovation éditoriale lorsqu'il choisit de publier, dès 1507, des ouvrages en grec destinés à l'enseignement, en collaboration avec le professeur François Tissard (collaboration qui se poursuit d'ailleurs, à partir de 1508, dans un autre secteur innovant, celui des premières éditions hébraïques). Lorsque François I<sup>er</sup> accède au trône en 1515, il promeut ce renouveau des études, comme le rappelle Guillaume Budé dans ses *Commentaires de la langue grecque* (1529) et l'on sait que le parrainage royal envers l'apprentissage du grec s'illustre avec la création, en 1530, du Collège des Lecteurs Royaux, ou Collège des Trois Langues, imité du *Collegium Trilingue* de Louvain. Seules les deux chaires de grec et d'hébreu y sont pourvues à l'origine (la chaire de latin restant vacante jusqu'en 1534 afin de ne pas mécontenter l'université), et les leçons, gratuites, se déroulent dans divers collèges de la capitale. Dès ce moment, les libraires-imprimeurs parisiens déploient une activité accrue afin de procurer les éditions nécessaires à ces cours dotés d'un prestige neuf. Par lettres patentes de janvier 1538, le roi institue un premier imprimeur royal pour le grec en la personne de Conrad Néobar, gendre du Lecteur Royal de grec Jacques Toussain (Tusanus), et trois caractères grecs sont gravés par Garamont, sur le modèle établi par Ange Vergèce, écrivain du roi en Lettres grecques (c'est en 1540 que sort des presses le premier volume en grec utilisant les caractères d'imprimerie royaux). À la faveur du décès de Néobar en 1540, Robert Estienne devient

<sup>10</sup> Vinet prépare également une édition de Sénèque qui paraît sous le titre de *Formula vitae honestae, opus, quod diu quidem L. An. Senecae De quatuor virtutibus falso inscriptum, prostetit : sed auctori suo Martino Episcopo, iam tandem ex vetusti codicis, qui est Niorti, fide assertum, ac collatis variis exemplaribus emendatum*, Poitiers, Marnef, 1544 (la préface est datée du 18 juin 1544).

<sup>11</sup> Élie Vinet procure une édition qui regroupe la traduction latine de la compilation de l'érudit byzantin Michel Psellos (1018-1078), abrégé d'arithmétique, de géométrie et de musique inspiré des théories néoplatoniciennes, et le traité d'astronomie attribué à Proclus (412-485) : *Ex mathematico Pselli breviario arithmetica, musica, geometria. Proclus de sphaera*, Bordeaux, Morpain, 1543 [rééditions : Bordeaux, Morpain, 1553 ; Paris, Cavellat, 1557 ; Tournon, Michel, 1592]. L'*editio princeps* du texte grec, accompagnée d'une traduction latine de Thomas Linacre, est publiée à Venise par Alde Manuce en 1499 ; en France, la traduction de Linacre paraît en 1543, sous le titre *Procli Sphaera e Graeco sermone in Latinum multo fidelius clarinsque conversa : cui adjectis annotationibus pauculis locos aliquot antehac nunquam intellectos, diligenter castigato atque explicatos videbis* (Paris, J. Loys, 1543), et, la même année, en grec chez Jacques Bogard et Chrétien Wechel. Une nouvelle édition bilingue (texte grec et traduction latine) du traité de la sphère procurée par Vinet paraît à Poitiers en 1544 ; presque vingt ans plus tard, il en publie une traduction française : *La Sphaire de Procle, philosophe grégeois. Translatée de Grec en Francoys par Hélie Vinet. Reueuë et corrigée par le translateur*, Poitiers, Marnef, 1573.

<sup>12</sup> D'après l'étude de G. A. Crapelet, *Des progrès de l'imprimerie en France et en Italie au XVI<sup>e</sup> siècle et de son influence sur la littérature*, Paris, Crapelet, 1836.

imprimeur royal pour le grec, ajoutant ce privilège à celui qu'il possédait, depuis 1539, pour le latin et l'hébreu. Les éditions grecques connaissent alors un essor sans précédent à Paris, la période culminante étant atteinte entre 1536 et 1544. Josse Bade et Gilles de Gourmont d'abord, puis Chrétien Wechel, Simon de Colines et Michel de Vascosan en sont les figures les plus remarquables<sup>13</sup>.

Au regard de cette intense activité éditoriale, qu'en est-il précisément du poème de Théognis de Mégare auquel Vinet s'intéresse dans les années 1540, et quelles sont les éditions humanistes qui existent à cette date de ses *Γνώμαι ἐλεγειακαί* ou *Sententiae elegiacae*<sup>14</sup> ? Les premières éditions de ce poème sont parues en Italie, à la fin du Quattrocento. L'*editio princeps* en grec a vraisemblablement été procurée par Démétrios Chalcondyle, émigré de Grèce en Italie en 1447 et protégé du cardinal Bessarion ; elle paraît à Milan vers 1480, chez l'imprimeur Buono Accorsi. Une quinzaine d'années plus tard, elle est suivie par l'édition procurée par Alde Manuce à Venise, en 1495-1496<sup>15</sup>. L'œuvre de Théognis y est intégrée à une anthologie réunissant plusieurs poèmes bucoliques, géorgiques et gnomiques, pour la plupart grecs, de Théocrite, Dionysius Caton, Phocylide, Hésiode ou encore Pythagore. En France, l'œuvre du poète de Mégare paraît en grec pour la première fois dans les années 1510, à nouveau dans une édition anthologique d'œuvres morales, procurée par Jérôme Aléandre et François Tissard, sous le titre de *Γνωμολογία*, *Gnomologia* (Paris, Bolsec, 1512 ?). L'accent est bien mis, par le choix de ce titre, sur la portée éthique des poèmes sélectionnés, signalant la claire volonté des pédagogues et libraires-imprimeurs de privilégier les lectures édifiantes auprès de leurs lecteurs<sup>16</sup>. Le poème de Théognis y figure en première place<sup>17</sup>, après l'épître liminaire d'Aléandre. Il ne bénéficie en revanche d'une édition spécifique qu'en 1537, chez l'imprimeur parisien Jean Loys<sup>18</sup>, flamand originaire de Thielt qui, après avoir été correcteur chez Josse Bade, installa ses propres presses rue Saint-Hilaire. Ce volume est une édition unilingue, si l'on excepte la page de titre bilingue et l'épître latine de l'éditeur à ses lecteurs. Le frontispice de l'édition, inspiré de l'aldine, comporte un titre grec, *Θεόγνιδος Μεγαρέως Σικελώου γνώμαι ἐλεγειακαί*, suivi de sa traduction latine, *Theognidis Megarensis Siculi Sententiae Elegiacae* (l'emploi des grandes capitales latines pour le nom du poète permettant vraisemblablement une meilleure identification de l'ouvrage par les acheteurs). L'essentiel de la page est occupé par la marque de l'imprimeur, son adresse et la date ; malgré ce frontispice qui ne laisse attendre qu'un seul auteur, l'édition adjoint toutefois au poème de Théognis, dans ses dernières pages, le bref recueil des *Vers dorés*, *Τὰ χρυσᾶ ἔπη*, alors attribués à

<sup>13</sup> Ces libraires-imprimeurs sont souvent unis par des liens familiaux ; voir à ce propos l'article de J. Guignard, « Imprimeurs et libraires parisiens 1525-1536 », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 1953, 2, p. 43-73.

<sup>14</sup> Ce poème de 1230 vers, écrit en distiques élégiaques, est adressé au jeune aristocrate Cynos, fils de Polypas ; c'est une œuvre à la fois politique et morale. Théognis est cité par Socrate dans les *Mémoires* de Xénophon et par Aristote dans l'*Éthique à Nicomaque*. Voir W. Jaeger, « La Transmission des poèmes de Théognis », *Paideia : La formation de l'homme grec*, éd. W. Jaeger, Paris, Gallimard, 1988, p. 229-236.

<sup>15</sup> *Εἰδύλλια* [...] *Theocriti Eclogae triginta. Genus Theocriti, et de Inventione bucolicorum. Catonis* [...] *Sententiae paraeneticae* [...] *Sententiae septem sapientum* [sic]. *De Invidia. Theognidis* [...] *Sententiae elegiacae. Sententiae monostichi* [...] *ex variis poetis. Aurea carmina Pythagorae. Phocylidae Poema admonitorium. Carmina Sibyllae* [...] *Differentia vocis. Hesiodi Theogonia. Eiusdem Scutum Herculis. Eiusdem Georgicon libri duo*, Venise, Aldo Manuzio, 1495-1496.

<sup>16</sup> On retrouve des préoccupations similaires chez le libraire-imprimeur Josse Bade qui s'est toujours montré soucieux de pédagogie et a par exemple fait paraître une anthologie de *Sylvae morales* (Lyon, Bade, 1492).

<sup>17</sup> Dans l'index, l'œuvre est désignée par un titre latin : *Theognidis poetae vetustissimi Elegiaco carmine sententiae* ; le poème grec commence au fol. a3.

<sup>18</sup> Théognis de Mégare, *Γνώμαι ἐλεγειακαί*, Paris, Jean Loys, 1537. L'imprimeur Jean Loys de Thielt (Io[h]annes Lodoicus Tiletanus) est correcteur puis prote chez Josse Bade ; à partir de 1527, il s'installe à Paris et ouvre son propre atelier d'imprimeur, où il exerce de 1535 à 1547. En 1538, l'atelier est à l'adresse du Mont-Saint-Hilaire ; il est ensuite transféré rue des Sept-Voies. Jean Loys décède en 1547. Voir Ph. Renouard, *Imprimeurs et libraires parisiens du XVI<sup>e</sup> siècle : Jean Loys*, Paris, Musées, 1995.

Pythagore et considérés comme un *compendium* de la sagesse des pythagoriciens, propice à l'édification. L'épître liminaire de Jean Loys révèle que l'ouvrage, d'une haute qualité morale, est destiné à l'apprentissage du grec dans les collèges parisiens ; elle est datée de juin, ce qui peut laisser croire à une publication réalisée dans l'été ou au début de l'automne, au moment de la rentrée des collèges. Il offre aux *studiosi*, élèves désireux d'étudier et de se perfectionner dans cette langue, des pièces poétiques où s'expriment, sous la forme aisée à mémoriser du distique, divers principes moraux universels. Traduisant d'Isocrate (*À Démonicos*, 52) l'image topique de l'abeille et de l'utilité de la lecture, Jean Loys fait dans cette épître un éloge appuyé, et très commercial, de la grâce et de la gravité des vers élégiaques de Théognis, confirmées par l'autorité incontestable d'Aristote. La formule d'envoi se fait pressante, ne négligeant pas une brève annonce publicitaire qui promet la prochaine parution d'un autre auteur-phare de la pédagogie humaniste, Hésiode :

*Quamobrem nolite dubitare uobis quoque hoc lumen, quod tantum a caeteris aestimatum uidetis, uitae uestrae praefendum esse : Accepturi a nobis propediem Hesiodum Commentariis accuratis, et nunquam adhuc editis insignem, si nostram uoluntatem, quam temporum retardat iniquitas, uestra iuuabit beneuolentia. Valete, et industriam uestram, quae uobis seruit ac sudat, boni consulite. Ex chalcographeo nostro MDXXXVII mense Iunio*<sup>19</sup>.

Pour ces raisons, ne doutez pas de la nécessité de préférer à votre propre vie cette lumière dont vous connaissez l'universel succès. Très bientôt vous disposerez d'un Hésiode magnifique, assorti de commentaires soignés et entièrement inédits, si notre volonté, mise à mal par ce siècle injuste, trouve dans votre bienveillance un appui. Adieu ; appréciez l'ardeur mise à vous servir et à transpirer pour vous. De notre atelier, au mois de juin 1537.

Le volume in-4 qui compte vingt-huit feuillets ne présente aucune numérotation des pages ni des vers (cahiers  $\alpha$  à  $\eta$ ). Les deux derniers feuillets du cahier  $\eta$  contiennent les *Vers dorés* du pseudo-Pythagore et, en guise de colophon, on trouve une souscription de l'imprimeur : *Parisiis excudebat Ioannes Lodicus [sic] Tiletanus MDXXXVII*. Six ans après ce premier coup d'essai, l'imprimeur parisien prépare une seconde édition de Théognis, ce qui indique le relatif succès qu'a connu la précédente. Jean Loys fait néanmoins des choix éditoriaux différents : d'abord il supprime les *Vers dorés*, pour privilégier désormais le seul poème de Théognis ; ensuite il élabore une véritable édition bilingue, où les vers grecs sont présentés en regard d'une traduction latine en distiques élégiaques. Cette innovation laisse entendre que la connaissance du grec méritait sans doute d'être facilitée auprès des lecteurs. La nouveauté ne s'arrête pas là ; c'est à l'occasion de cette seconde édition qu'il offre à Élie Vinet l'opportunité de faire paraître ses premiers travaux philologiques. Néanmoins, cette opportunité reste le fruit d'un hasard et l'édition n'a rien de véritablement abouti.

Ainsi, lorsque, au cours de l'été 1543, Jean Loys choisit de rééditer le poème gnomique de Théognis, il modifie profondément l'économie générale de l'ouvrage. Le nombre de pages, numérotées cette fois, se voit plus que triplé, en raison du caractère bilingue de l'édition, indice, à nos yeux, d'une volonté de rendre l'édition plus claire et d'une consultation plus aisée pour les lecteurs. La page de titre évolue nettement elle aussi, avec un

<sup>19</sup> Le début de l'épître est le suivant : *Ioannes Lodoicus Tiletanus Studiosis S. Si apum nobis exemplum, quae ex omnibus flosculis quae sibi sint usui decerpunt, imitandum censet Isocrates, ut neque poetam, neque sophistam ullum negligamus, quo uitae communis adiunari possit institutio : quanto maiore sunt studio legendi, qui hasce partes sibi proposuerunt, et hanc personam, consulendi uitae mortalium, sibi imposuerunt. Cuius generis sunt Hesiodus, Theognis, Phocylides, quos commemorat Isocrates, alique, qui libros suos γνώμας sive ἀποθήκας inscripserunt. Theognis autem poeta peruetustus, Megaris Siciliae urbe natus, versus scripsit elegiacos, adeo suauis, adeo graues ut iis Aristoteles ipse sua praecepta saepissime confirmet ac uelut obsignet : ut alios omittam, quorum libros huius sententiae tanquam lumina quaedam illustrant [...].*

usage des grandes capitales qui n'est plus réservé au nom latin du poète, mais également au nom grec, en haut de page. Elle souligne par ailleurs la contribution philologique de Vinet pour les corrections et scholies, ainsi que l'ajout de la traduction latine juxtalinéaire, expressément destinée à un public d'hellénistes débutants :

Θεόγνιδος τοῦ Μεγαρέως γνῶμαι ἐλεγειακαί. *Theognidis Megarensis Sententiae Elegiacae, plurimus locis castigatae ac scholiis illustratae per Eliam Vinetum Santonem. Accessit Latina e Graecorum regione ad verbum interpretatio, in eorum gratiam, qui uix ultra graecae linguae rudimenta progressi sunt.*

Sentences élégiaques de Théognis de Mégare, corrigées en plusieurs endroits et élucidées par des notes du saintonguais Élie Vinet. Avec une traduction latine mot à mot faite à partir du grec, destinée à ceux qui viennent d'achever leur apprentissage des rudiments de la langue grecque.

Le travail critique de Vinet concerne l'émendation du texte grec et diverses remarques destinées à approfondir la compréhension de la langue ou de l'œuvre ; il se lit en appendice de l'édition, dans l'appareil de notes qui est placé en fin de volume et compte seize feuillets<sup>20</sup>, avec un système de renvoi lemmatique. L'annotation adopte une forme traditionnelle et propose des élucidations philologiques, mais aussi lexicales, grammaticales, syntaxiques, métriques, ainsi que des parallèles ou des références aux auteurs antiques et modernes. Pour ce qui est de la traduction versifiée en latin, donnée en regard des vers grecs, il faut faire remarquer que la page de titre ne l'attribue pas à Vinet qui, par ailleurs, rappelle bien dans l'épître au lecteur qu'il n'en est pas l'auteur (pourtant, la plupart des éditions postérieures de Théognis qui se basent sur cette publication de 1543 la lui attribuent à tort<sup>21</sup>). L'intitulé choisi pour cette page de titre souligne en outre, de façon plus explicite qu'en 1537, la dimension pédagogique de cette interprétation destinée à faciliter la lecture d'un public débutant, argument commercial qui permet à nouveau de se représenter le lectorat scolaire que Jean Loys entend séduire. Sous la marque typographique dont l'image, plus réduite qu'en 1537, a également changé, se retrouvent, traditionnellement, la nouvelle adresse du libraire-imprimeur, face au collège de Reims, dans la rue des Sept-Voies (actuelle rue Valette), et la date d'impression.

Au verso de ce frontispice entièrement repensé, l'édition compte deux feuillets non numérotés, en tête de volume, où se lit l'épître liminaire d'Élie Vinet (elle a remplacé celle de Loys précédemment évoquée), et quatre-vingt-dix-huit feuillets, numérotés en chiffres arabes, qui contiennent à la fois l'édition bilingue proprement dite (feuillets 1 à 81), les scholies et une liste d'*errata* (feuillets 82 à 98). La préface prend la forme d'une lettre adressée par l'humaniste à son lecteur : *Elias Vinetus Santo lectori*<sup>22</sup>. L'envoi précise, après la formule introductive, le lieu et la date de composition, confirmant la présence d'Élie Vinet à Paris ainsi que la mise en forme de l'édition par l'imprimeur au cours de l'été 1543. Cet avis au lecteur permet d'éclairer le contexte du travail philologique du Saintonguais.

*Elias Vinetus Santo lectori*

<sup>20</sup> À partir du feuillet 82, à la suite de l'édition bilingue proprement dite, commence la section intitulée *Castigationes atque annotationes pauculae in Theogniden, Elia Vineto auctore* qui propose des remarques et des commentaires vers à vers.

<sup>21</sup> La traduction est attribuée à Vinet notamment dans les éditions parues chez J. Oporin (Bâle, 1550), J. Hertel (Francfort, 1563) et J. Crespin (Genève, 1569).

<sup>22</sup> La formule par laquelle l'humaniste se désigne au seuil de cet ouvrage *Elias Vinetus Santo* se retrouve à l'identique dans d'autres publications latines, comme la dissertation épigraphique intitulée *Narbonensium votum*, premier ouvrage sorti des presses de Simon Millanges, à Bordeaux, en 1572.

*Cum otii plurimum anno superiore apud Franciscum Sangelasium Engulismensis Ecclesiae Decanum, uirum cum generis splendore, tum ingenii dexteritate apprime nobilem, nactus fuisset, id totum, quantum per aduersam ualetudinem licuit, in iucundissima Graecorum Poetarum lectione a me contritum est. Qua quidem in re consilium eorum lubens secutus sum, qui antiquos scriptores eo legendos ordine censent, qui et uixerunt, et scripserunt : quod recentiores a uetustioribus semper habeant quidpiam, quod non facile intelligas, nisi prius illos diligenter legeris. Perlectis igitur, quorum fuit copia, uetustissimis quibusque, cuiusmodi sunt Homerus et Hesiodus, Theognidem tandem in manus sumpsit, cuius sententias licet graues esse non dubitarem, eo tamen intellectu mihi faciles fore sperabam, quod crederem nihil esse illic, quod a posterioribus, quos aliquando legeram, non fuisset luculentius tractatum. Verum uixdum e portu solueram, cum tot emergunt scopuli, tot statim obortae nubes caelumque diemque eripiunt oculis ut a proposito facile his deterritus fuisset, nisi cupido huius conficiendi aequoris me plane obstinata iam inde cepisset, ex quo primum a praeceptoribus meis Aristotelis aliorumque veterum scripta praelegi mihi coepta fuerant, quae huius poetae sententiis ueluti suauissimis flosculis inspersa essent. Cum igitur pergere obfirmato prorsus animo certum esset, quae ad tam difficilem periculosamque rem conficiendam conducere uisa sunt, ea diligenter omnia adhibui, cuiusmodi sunt cum uariorum codicum, locorumque ex eodem autore ab aliis scriptoribus citatorum diligens collatio, tum syncerum et acre amicorum meorum uirorum doctorum una cum meo iudicium : inter quos Petrus Panaetius, et Iaco. Gypylus facile principes. Qua quidem diligentia abscisis, adiectis, transpositis multis, effectum tandem est, ut instituto satisfecerim meo, perlegerim bonum Poetam, eorumque, quae in eo corrupta erant, bonam magnamque partem obiter castigauerim. Ceterum cum in eo totus essem, Ioanni Lodoico Tiletano Typographo diligentissimo rem patefeci, cum in eius bibliopolium, quaerendi ex eo exemplaris gratia aliquando me contulisset : quam ubi intellexisset, rogauit uehementer, ut si quid haberem in eum authorem, quem esset breui excusurus, communicarem : me sibi, studiosisque omnibus gratum facturum. Id autem perfacile impetrauit ille, quando ineunte hac aestate huc ueni, candide lector : cui in tuam gratiam publicandum tradidi, quicquid fuit nostri in Theognidem laboris. Quem authorem utinam tam totum restituere omnino potuissem, quam cupiebam. Is enim tam deprauatus fuit, tam lacer, tam mancus, ut nulla diligentia, nullo labore, nullis denique quantislibet uigiliis id praestare potuerim. Quae res in causa est, ut in Latinum sermonem a me conuersum non habueris. Quod reliquum igitur hic desyderabitur, id ab alio interim dum feliciter expectabis, nostro hoc labore, quantuluscumque est, fruaris, eumque boni consulas uelim. Vale, Lutetiae Cal. Sextil. 1543.*

Élie Vinet de Saintes, au lecteur

L'an passé<sup>23</sup>, j'ai eu l'opportunité de me reposer longuement chez le doyen de l'Église d'Angoulême, François de Saint-Gelais<sup>24</sup>, dont la parfaite noblesse tient à l'éclat de sa famille et à la finesse de son génie. Autant que ma mauvaise santé me le permet, j'y consacrai tous mes loisirs à lire les poètes grecs, plaisir qui me comble. Ce faisant, j'ai volontiers suivi le conseil de ceux qui sont d'avis de lire les auteurs antiques dans l'ordre où ils ont vécu et écrit. Les auteurs les plus récents font toujours aux plus anciens des emprunts qu'on ne saurait comprendre facilement, à moins d'avoir d'abord attentivement lu les premiers. Je me livrai donc à la lecture intégrale de tous les auteurs les plus anciens (et ils sont nombreux), dont Homère et Hésiode. J'eus enfin Théognis entre les mains : sans douter de la profondeur de ses sentences, j'avais l'espoir de les trouver faciles à comprendre car, selon moi, il n'évoquait aucun sujet que les auteurs venus après lui eussent su mieux traiter. Mais à peine quitté-je le port que, par milliers, des récifs pointent hors de l'eau ; par milliers, des nuées s'amoncellent soudain, dissimulant à mes yeux le ciel et la lumière du jour. Ces obstacles m'auraient sans peine détourné de mon projet, si le désir obstiné de triompher de tels flots ne m'avait possédé, dès l'instant où mes professeurs m'avaient introduit aux œuvres d'Aristote et d'autres auteurs antiques, toutes parsemées des sentences de ce poète comme d'autant de fleurs à l'exquise délicatesse. Une fois fermement résolu à poursuivre mon travail, je fis tout ce qui était nécessaire pour mener à bien une entreprise si difficile et périlleuse : d'abord, je collationnai attentivement divers manuscrits

<sup>23</sup> Le séjour à Angoulême remonte à l'année 1542.

<sup>24</sup> Fils de Mellin de Saint-Gelais (1491-1558), François de Saint-Gelais est aumônier ordinaire du roi, abbé de Bilherbault, sieur des Granges-en-Angoumois. Il succède à Jean de Saint-Gelais en 1539 (qui est peut-être son oncle et le frère d'Octavien de Saint-Gelais, évêque d'Angoulême) comme doyen de la cathédrale d'Angoulême. Il meurt peu après 1570 ; il est enterré dans la chapelle familiale de la cathédrale d'Angoulême.

et citations de cet auteur chez d'autres écrivains ; j'étais ensuite mon jugement, grâce aux avis sûrs et précis de mes amis, hommes de culture au premier rang desquels je place Pierre Danès<sup>25</sup> et Jacques Goupil<sup>26</sup>. Après avoir réfléchi à quelques suppressions, ajouts et transpositions, je parvins enfin à exécuter mon projet : lire intégralement un bon poète et corriger, au passage, une part conséquente des erreurs qui en corrompaient le texte. Tout absorbé par cette tâche, j'évoquai mon travail avec l'illustre imprimeur Jean Loys de Thielt, un jour où je visitais sa librairie en quête d'un volume. Apprenant ce qui m'occupait, il me pria avec insistance de lui communiquer tout ce que j'avais sur cet auteur qu'il s'appropriait à publier sous peu. Tous les hommes de lettres, et lui de surcroît, m'en sauraient gré. Je lui donnai satisfaction sans difficulté, à l'occasion d'un déplacement à Paris au début de cet été, heureux lecteur : je lui confiaï dans ton intérêt l'ensemble de mon travail sur Théognis pour publication. Mais que n'ai-je pu restaurer cet auteur selon mes vœux ! Théognis était si abîmé, mutilé, estropié que ni mon ardeur, ni mon travail, ni les veilles que j'aurais pu y consacrer ne m'auraient permis d'y parvenir. Voilà pourquoi ce n'est pas ma traduction latine que tu trouveras dans ce volume. Ce dernier élément manquant, tu devras attendre qu'un autre s'en charge et qu'il y réussisse mieux que moi. D'ici là, je voudrais que tu profites de mon travail, aussi mince soit-il, et que tu le juges avec bienveillance ; porte-toi bien ! De Paris, le 1<sup>er</sup> août 1543.

L'humaniste évoque dans cette épître, comme nous l'avons déjà indiqué, la récente et précoce retraite qu'il s'est accordée en 1542 auprès de François de Saint-Gelais et il rappelle qu'en dépit de ses soucis de santé, il s'est préparé un exigeant programme de lectures grecques pour occuper utilement ce temps de loisir forcé. Suivant l'ordre chronologique qui lui assure de commencer aux origines mêmes de la littérature antique, il entreprend de lire les poètes grecs, s'évertuant à pratiquer une lecture intégrale de leurs œuvres, ce que sa formation initiale ne lui avait sans doute pas permis. Car, comme il l'avoue, ce programme intensif vient compléter l'enseignement reçu autrefois auprès de professeurs qui, en commentant, au cours de leurs « lectures », des œuvres postérieures, en avaient signalé les emprunts à Théognis. La rencontre avec le poème élégiaque proprement dit, Élie Vinet la décrit dans cette épître comme une déception, et la métaphore filée d'une dangereuse traversée rend bien compte des difficultés rencontrées par l'humaniste : le texte grec dont il dispose fourmille d'erreurs qui entravent sa lecture et sa compréhension. Germe alors l'idée d'un travail philologique susceptible de restituer au poème son intégrité, et, pour ce faire, il collationne le texte, en travaillant à partir de plusieurs exemplaires, et collabore avec divers amis hellénistes pour en discuter les émendations. On reconnaît dans ces lignes le portrait topique du philologue féru de lectures antiques, véritable *indagator* comme Vinet le dit lui-même ailleurs en reprenant

<sup>25</sup> Je fais l'hypothèse d'une transcription erronée du patronyme latin dans la lettre-préface et propose de reconnaître ici Pierre Danès (*Petrus Dan[a]esius*). Ce sont à la fois les liens de Jacques Goupil, nommé juste après par Élie Vinet, avec Pierre Danès et Jacques Toussain, et le nom de l'imprimeur Jean Loys, qui m'ont conduite à cette conjecture. Pierre Danès (1497-1577), instruit au collège de Navarre, est professeur au collège de Lisieux en 1519. Il a été formé aux lettres grecques par Guillaume Budé et Jean Lascaris. Il est proche de l'imprimeur humaniste Josse Bade et participe à plusieurs de ses éditions, notamment celles de Quintilien (1519, qu'il préface), de Priscien (1527, en collaboration avec Toussain et Jean Loys de Thielt) et de Cicéron (1531). Il entretient également des liens étroits avec Vascosan et Estienne. Toussain et Danès sont les premiers à être nommés en 1530 Lecteurs Royaux pour le grec. Voir M. Forget, « Les relations et les amitiés de Pierre Danès (1497-1577) », *Humanisme et Renaissance*, 3, 4, 1936, p. 365-383.

<sup>26</sup> Jacques Goupil ou Goupyl, docteur en médecine et professeur au Collège royal (c. 1525 – c. 1564). Né à Luçon, d'une famille alliée à celle d'André Tiraqueau, il fait des études de lettres à Poitiers et devient précepteur dans de riches familles de Saintonge. À Paris, il apprend le grec auprès de Pierre Danès et est apprécié de Jacques Toussain. Il entreprend des études de médecine à la Faculté de Paris où il est reçu docteur en 1548. Il seconde Élie Vinet pour l'édition d'Ausone parue en 1551 à Paris et Vinet lui rend encore hommage dans la préface de son Ausone paru à Bordeaux en 1575. Voir H. Omond, « J. Goupil, professeur extraordinaire au Collège de France », *Bulletin de la Société d'Histoire de la ville de Paris*, 21, 1894, p. 184 et suivantes ; Ph. Renouard, *Imprimeurs et libraires parisiens*, Paris, Musées, 1964, p. 76.

l'image du *De philologia* de Budé ; on peut néanmoins regretter qu'il ne donne pas davantage d'informations sur les sources à partir desquelles il travaille dans l'épître introductive – s'agit-il de manuscrits, d'éditions italiennes, françaises ? – ; les annotations en fin de volume donnent sur cette question quelques indices complémentaires.

L'épître que nous lisons dans l'édition de 1543 conserve en outre les noms de deux intellectuels estimés de Vinet dont le savoir est mis à contribution pour l'établissement du texte de Théognis : *Petrus Panaetius* et *Jacobus Gypylus*. La lecture d'un de ces patronymes pose question et, si le second humaniste s'identifie facilement, il n'en va pas de même du premier. Je propose de reconnaître dans le nom *Panaetius* une transcription erronée du nom latinisé de Pierre Danès qui, comme Jacques Goupil, est un helléniste de renom de l'entourage du Lecteur de grec au Collège royal, Jacques Toussain. On sait par ailleurs qu'ils ont tous deux collaboré à des éditions parisiennes d'auteurs antiques : Pierre Danès participe ainsi à une édition de Priscien, en collaboration avec Toussain, parue chez Loys en 1527 ; plus tard, Goupil participe à l'édition d'Ausone que Vinet publie à Paris, chez Kerver, en 1551. Dès 1543, Vinet paraît donc bien intégré à un réseau d'hellénistes avec lesquels il peut discuter ses conjectures. Enfin, comme le Saintongeais se plaît à le mettre en scène dans un bref récit, c'est une rencontre inopinée avec le libraire parisien qui lui donne l'occasion de faire paraître le fruit de son travail, même si la relative urgence de la publication semble le prendre de court, sans lui laisser le temps de parfaire son édition critique, ni de proposer une nouvelle traduction latine. Comment interpréter cette hâte ? Est-ce la pression du libraire-imprimeur qui entend profiter de l'aubaine et disposer le plus rapidement possible, pour la fin de la période estivale et la rentrée des étudiants, de cette édition revue que prisent les collègues ? Ou peut-être n'est-ce qu'une raison alléguée par Vinet pour faire excuser la refonte incomplète de l'édition et l'absence d'une nouvelle traduction ?

Plusieurs indices permettent, à partir de l'annotation proposée à la fin du volume, de comprendre la manière dont Élie Vinet est intervenu dans la réalisation de cette seconde édition de Théognis. La première remarque, matérielle, consiste à noter que sa présence se limite pour l'essentiel aux paratextes ; il n'intervient que rarement dans l'édition du texte grec proprement dit. La page de titre, nous l'avons vu, mentionne son rôle de correcteur et d'annotateur ; l'épître au lecteur qu'il signe revient sur les circonstances de son travail ; l'appareil de notes enfin renvoie par deux fois à son activité de commentateur. À la page 82, le début des scholies est signalé par le titre : *Castigationes atque annotationes pauculae in Theogniden, Elia Vineto autore* (on peut noter aussi, à partir de là, le changement du titre courant : *In Theognidem annotationes*, ce qui isole bien l'appendice philologique ajouté à l'édition). La page 98, qui referme l'édition, comporte en haut de page une brève et humble formule conclusive de *captatio benevolentiae* par laquelle Vinet clôt ses scholies, avant une liste d'*errata* et la restitution d'un distique omis, donné à la fois en grec et en latin :

*Haec sunt paucula illa, amice Lector, quae in Theognidis γνῶμας ἐλεγειακὰς habuimus, tibi quae impertienda duximus : quae eo tu animo accipias uelim, quo nos tua (id est pergrato) sumus lecturi, siquid his melius ampliusque aliquando dederis.*

Voilà les quelques remarques, ami lecteur, faites sur les *Sentences élégiaques* de Théognis que nous avons cru bon de partager avec toi ; j'aimerais qu'en les découvrant, tu réagisses comme nous (j'entends, en manifestant une pleine reconnaissance), lorsque nous lirons tes propres remarques, si jamais tu décides de nous en proposer un meilleur et plus ample commentaire.

Un second point pourrait corroborer l'idée d'une intervention *a minima* sur l'édition de Jean Loys ; en effet, Vinet ne corrige jamais la traduction latine et, par conséquent, ses interventions sur le texte grec se doivent de rester très limitées, alors même que les scholies

proposent parfois de corriger plusieurs leçons. On peut ainsi distinguer des niveaux d'intervention différents : soit l'émendation ne contredit pas la traduction et elle est en ce cas intégrée au grec ; soit elle la rend fautive et l'émendation n'est signalée que dans les scholies. Si l'on considère, par exemple, la scholie proposée pour le vers 6, l'humaniste relève un solécisme dans la version imprimée et signale aux lecteurs que le vers doit être corrigé. Ce commentaire basé sur la grammaire s'assortit d'un bref rappel mythologique et d'un renvoi sommaire à la source classique, à destination du lectorat scolaire.

*Vers. 6. Φοίνικ. Si hic ῥαδινῆς legas, ad genit. φοίνικος pertinēbit : quam uocem foem. genere efferrī nusquam uideo : quare censeo mutandam postremam huius epitheti syllabam, ut dat. χερσίν conueniat, quod frequens uideris apud Poetas, quomodo etiam infra, versu 996. Peperit ergo Palmae arbori innixa prope flumen Inopum Apollinem Latona, in Delo insula. Homer. in hym. in Apol.*

Vers 6. Φοίνικ. Si on lit ici ῥαδινῆς, il se rapportera au génitif φοίνικος ; or, je n'ai vu nulle part ce mot employé au genre féminin. Je crois donc qu'il faut modifier la dernière syllabe de cette épithète pour qu'elle s'accorde au datif χερσίν, ce que l'on trouve souvent chez les poètes, comme plus bas au vers 996. C'est en s'appuyant contre un palmier, près du fleuve Inopos, que Latone mit au monde Apollon, sur l'île de Délos. Voir Homère dans son *Hymne à Apollon*.

Lorsqu'on se reporte au vers correspondant, à la première page de l'édition bilingue, on trouve dans le pentamètre grec la forme fautive de génitif féminin relevée dans les scholies (φοίνικος ῥαδινῆς χερσίν ἐφαψαμένη), et, en regard, une traduction dans le pentamètre latin qui reproduit l'erreur de construction (*Palmam teneram manibus amplexata*). Ainsi, en dépit d'une identification de la faute (dûment corrigée par les éditions actuelles de Théognis, mais qui se lisait déjà dans l'aldine), il maintient, au nom du respect de la traduction dont il n'est pas l'auteur, un texte erroné. La scholie du vers 9, qui est la suivante dans les annotations, montre toutefois une attitude différente du Saintongeais lorsque la leçon proposée ne remet pas en cause la traduction. Partant en effet d'une remarque métrique sur l'hexamètre, il signale une correction orthographique :

*Vers. 9. ὀδμης. Scripsimus hic ἐγέλασσε per duplex σσ, ut penultima breuis producatur.*

Vers 9. ὀδμης. Nous avons écrit ici ἐγέλασσε avec un double sigma, pour allonger la voyelle pénultième qui, sinon, serait brève.

L'emploi du parfait *scripsimus* dans cette scholie suggère bel et bien une émendation effective du vers dans le texte même de l'édition et, précisément, le poème intègre cette correction orthographique *metri causa* : ὀδμης ἀμβροσίης, ἐγέλασσε δὲ Γαῖα πελώρη, ce qui montre que Vinet est intervenu sur le grec, pour éditer le texte le plus juste possible tant qu'il n'allait pas contre la traduction latine.

Les scholies suivantes s'ordonnent selon diverses thématiques : on trouve par exemple des notes mythographiques concises, dans lesquelles Vinet renvoie toujours à ses sources antiques et invite son lecteur à des lectures complémentaires, comme dans la scholie du vers 11 : « Sur le sacrifice, par Agamemnon, d'Iphigénie, sa fille, offert en l'honneur de Diane à Aulis, au moment où il allait s'embarquer pour Troie, consulte le commentaire de Servius à ce vers de l'*Énéide*, *Sanguine placastis uentos*, et Ovide, au livre douze des *Métamorphoses*. Lis aussi sur ce sujet la tragédie d'Euripide qui s'intitule *Iphigénie en Aulide*. » Le pédagogue se montre ici soucieux de parfaire la culture de ses lecteurs, grâce à des références précises, mais qui, dans le même temps, ne relèvent pas d'une érudition particulièrement subtile ou recherchée. Il propose ailleurs des élucidations grammaticales, comme à propos de la tmèse du vers 13 qu'il tient à expliquer, là encore, à l'attention d'un public d'hellénistes débutants :

« La préposition ἀπό se rapporte au verbe ἀλάλακε, pour signifier ἀπάλαλκε. » Par ailleurs, le travail de collation de manuscrits ou d'éditions antérieures transparait par exemple dans la scholie du vers 22, sans que pour autant la nature des *exemplaria* consultés soit précisée (Vinet ajoute également ici une remarque sur la quantité des diphtongues) : « Vers 22. ὠδε. Certains exemplaires donnent ici, à la place de θεόγνιδος, la forme θούγνιδος, suivant l'usage dorique ; mais peu importe la leçon que tu adoptes puisque parfois, chez les poètes grecs, ces deux syllabes unissent deux voyelles, sans consonne intermédiaire, et elles ne comptent que pour une seule syllabe. » La scholie qui suit permet de comprendre un autre aspect du travail de l'humaniste, à travers le renvoi à des œuvres contemporaines qui constituent, à ses yeux, autant de références incontournables pour ses apprentis hellénistes. Vinet identifie ainsi dans un hexamètre de Théognis la source transposée par Érasme dans ses *Adages* : « Vers 25. οὐδὲ γὰρ. Cet hémistiche suivi de son pentamètre est traduit par Érasme dans ses *Chiliades* de la manière suivante : *Non etenim cunctis placeat uel Iupiter ipse, Seu mittens pluuiam, seu cohibens pluuiam.* Regarde le proverbe *Ne Iupiter quidem omnibus placet.* »<sup>27</sup>. La référence est ici suffisamment précise pour que l'on sache que Vinet a travaillé à partir de l'édition aldine des *Adages*, publiée sous le titre d'*Adagiorum chiliades tres, ac centuriae fere totidem* (Venise, Manuce, 1508), qui intègre pour la première fois des citations grecques et dont le caractère pédagogique est très accentué<sup>28</sup>. Cette référence donnée par le Saintongeais constitue les *Adages* en usuel indispensable à tout apprentissage des langues et cultures de l'Antiquité, dans le paysage scolaire parisien des années 1540-1550. Outre ce renvoi à la collection de l'érudit flamand où Théognis figure en bonne place, Vinet n'oublie pas, dans la scholie suivante, de renvoyer, comme il l'avait signalé dans sa préface, aux sources antiques elles-mêmes, en identifiant une citation du poète chez Platon, reproduisant ainsi la méthode de ses propres professeurs : « Vers 33. καὶ μετ. Chez Platon, dans le dialogue intitulé μένων [*Ménon*, 95d], Socrate cite ce distique, où on lit à tort, à mon avis, παρὰ au lieu de μετὰ, dans la première occurrence. La préposition μετὰ parce qu'elle équivaut à *cum* [avec] ou à *inter* [parmi] se construit avec le datif, tour qui est tout à fait habituel chez les poètes. » L'humaniste conteste, dans cette note, la leçon retenue dans les éditions du dialogue platonicien et il entend confirmer de ce fait la leçon adoptée dans le volume auquel il collabore. Ainsi qu'il l'avait indiqué dans sa lettre au lecteur, Vinet ne s'est pas contenté de collationner le poème, il en a traqué les citations chez les auteurs postérieurs, quitte, comme ici, à les amener à leur tour. Il propose ensuite une remarque syntaxique sur la préposition considérée et le cas dont elle est suivie, ce qui témoigne à nouveau du souci pédagogique qui l'anime, en favorisant l'apprentissage du grec par un parallèle avec la langue latine, mieux maîtrisée du public scolaire notamment.

Ce bref échantillon de l'annotation, s'il ne diffère pas considérablement des travaux philologiques d'autres humanistes de son temps, paraît adopter une orientation assez nettement didactique qui se signale par l'importance des remarques linguistiques et grammaticales, ainsi que par un souci constant de renvoyer ses lecteurs à des ouvrages que l'on pourrait qualifier, quelque peu anachroniquement, de classiques indispensables de la culture antique et humaniste (tant les œuvres originales des anciens que les synthèses contemporaines de cet héritage légué par la Grèce et Rome). En ce sens, ces scholies permettent aussi de donner un aperçu de ce qu'a pu être l'enseignement du grec au collège de Guyenne, lorsque Vinet revint s'installer à Bordeaux à partir de 1547, comme régent

<sup>27</sup> Voir Érasme, *Adages*, éd. bilingue, dir. J.-C. Saladin, Paris, Les Belles Lettres, 2011, 1, 26 (avant-propos, 5, *Commendatio proverbiorum a dignitate*) et 2, 400 (adage n° 1655). Les vers de Théognis sont à chaque fois cités en grec puis traduits en latin ; la traduction retenue ici par Vinet est celle qui apparaît dans l'avant-propos et elle diffère de celle proposée pour le proverbe.

<sup>28</sup> Voir M. M. Phillips, *The « Adages » of Erasmus, A Study with translations*, Cambridge, Cambridge University Press, 1964.

d'abord puis comme principal, jusqu'à sa mort, dans les murs mêmes du collège où il résidait, le 11 mai 1587. Or, c'est grâce à un ouvrage postérieur, publié par Vinet, que l'on peut comprendre davantage ce qu'étaient les cours de grec à Bordeaux dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. En effet, lorsqu'il fait paraître un volume intitulé *Schola Aquitanica*, en 1583, chez l'imprimeur bordelais Simon Millanges, dans le contexte particulier de la rivalité avec le collège jésuite de la Madeleine, l'humaniste entend réaffirmer auprès des Jurats qui subventionnent les régents de son propre collège la spécificité et l'excellence de l'enseignement, *docendi via*, qui y est dispensé et qui avait été organisé à l'origine par André de Gouvéa dans les années 1530<sup>29</sup>. Cette plaquette assez rare, dont l'exemplaire conservé à la Bibliothèque Nationale de France conserve l'approbation signée des Jurats et du maire, Michel de Montaigne, décrit synthétiquement le programme d'études propre à l'établissement bordelais, niveau après niveau, en détaillant l'emploi du temps, la disposition des élèves en classe, mais également les auteurs à travailler, les leçons et exercices à mener selon l'*ordo* envisagé. Sa rédaction embrasse les classes primaires et secondaires, du *decimus ordo*, où les enfants ont moins de sept ans, jusqu'au *primus ordo* qui correspond au dernier niveau du secondaire, et elle s'achève avec les premières années de l'enseignement supérieur (la licence correspondant à un enseignement philosophique de deux années), car le collège de Guyenne abritait en ses murs la Faculté des arts. À l'intérieur de ce règlement et de ce programme pédagogique, deux matières reçoivent un traitement particulier, les mathématiques et le grec pour lesquelles Élie Vinet s'est toujours passionné et qui, contrairement aux autres enseignements, font l'objet de « lectures » publiques quotidiennes, *publicae praelectiones*, accessibles aux élèves de différents niveaux :

Le 1<sup>er</sup> octobre, lorsque les élèves ont déjà été examinés et classés, les deux professeurs publics qui enseignent dans la grande salle, entrent aussitôt en fonction. Celui de grec, à une heure de l'après-midi, commence tous les ans en apprenant aux écoliers les éléments de la langue grecque, d'après l'*Alphabet, et les Flexions des noms et des verbes* éditées par S. Millanges<sup>30</sup>. Ce petit livre une fois connu, il explique la grammaire de Théodore Gaza, ou celle d'un autre auteur de son choix. Cet exercice dure une demi-heure. Pendant l'autre demi-heure, il explique du Démosthène et de l'Homère, ou des auteurs qui se rapprochent autant que possible de Démosthène ou d'Homère. [...] Les élèves de toutes les classes peuvent fréquenter les leçons publiques : mais le cours de grec est suivi par tout le monde, surtout depuis la cinquième ; celui de mathématiques par les étudiants en philosophie, ainsi que par les classes de première et de seconde<sup>31</sup>.

Cet extrait décrit l'organisation spécifique de la leçon de grec qui a lieu chaque jour dans le collège bordelais, où l'enseignant commence chaque année en reprenant les bases, ce qui pourrait laisser croire aussi qu'il n'existait pas vraiment de distinction de niveau entre les débutants et les élèves plus confirmés<sup>32</sup>. À moins, comme cela apparaît assez nettement dans

<sup>29</sup> Pour une édition bilingue et annotée de ce texte, voir L. Massebieau, *Schola Aquitanica : programme d'études du Collège de Guyenne au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Delagrave, 1886. Les deux exemplaires conservés à la BNF, contrairement à celui conservé à Bordeaux, contiennent l'approbation de la Jurade, datée du 10 septembre 1583 et signée du maire, Michel de Montaigne.

<sup>30</sup> En 1580, Millanges publie un volume d'apprentissage du grec : *Alphabetum graecum, omniumque graecarum litterarum, et latinarum quarumdam, vera potestas, ac germanus sonus. Ad haec, ex graecis nominum et verborum declinationibus, quantum initio pueris, qui litteras graecas discere volent, satis fore visum est.*

<sup>31</sup> Voir É. Vinet, *Schola aquitanica*, Bordeaux, Millanges, 1583, et l'édition, avec traduction [citée ici et légèrement modifiée] et commentaire, de L. Massebieau, *Schola Aquitanica*, 1886, p. 26-29 (et notes).

<sup>32</sup> C'est l'opinion de J. Quicherat qui souligne que cet enseignement du grec en restait à un niveau assez balbutiant ; il cite pour étayer son avis le témoignage de Montaigne (*Essais*, 1, 25) qu'il modifie en le généralisant par le pluriel ; voir J. Quicherat, 1860, p. 237 : « Quant [au cours] de grec, le professeur, à cause de la

la description des autres *ordines*, que les élèves, selon le rang où ils étaient assis dans la salle de classe, n'aient eu des exercices différenciés. On peut ainsi suggérer, en observant ce qui se fait pour l'enseignement du latin, que les premiers rangs limitaient leur apprentissage à la calligraphie de l'alphabet, tandis que les suivants apprenaient déclinaisons et conjugaisons, que ceux placés derrière travaillaient la grammaire, laissant aux derniers rangs, ceux où s'asseyaient les élèves les plus aguerris, la tâche d'étudier les œuvres dans le texte, en pratiquant traduction, commentaire, voire imitation. L'intérêt de cette description est de montrer également les liens qui se tissent entre les pédagogues du collège de Guyenne et le principal libraire-imprimeur de la ville, Simon Millanges, ancien régent du collège qui a installé son officine dans une rue voisine en 1572, à l'invitation de Vinet et des Jurats. Comme le montre le catalogue de ses impressions, sa librairie et l'atelier d'imprimerie attendant deviennent l'organe essentiel de la pédagogie dans la capitale aquitaine, grâce à la publication d'éditions indispensables au public scolaire. Il faut également rappeler que, d'après les indications fournies par l'inventaire de S. Millanges, la librairie vend et diffuse des éditions parues ailleurs qu'à Bordeaux, et notamment Lyon et Paris, voire ailleurs en Europe. On le voit, dans ces lignes de la *Schola Aquitanica*, avec la mention de manuels d'apprentissage du grec comme ce *compendium* des flexions, impression originale de Millanges parue en 1580, ou la Γραμματικὴ εἰσαγωγή, grammaire de Gaza qui fut traduite en latin dès 1516 par Érasme<sup>33</sup>. Quant aux œuvres d'auteurs grecs, Vinet n'en cite ici que deux, Hésiode et Homère, tout en signalant que d'autres font aussi l'objet de *praelectiones* devant les élèves. En dépit de la rareté des exemplaires conservés aujourd'hui, nous savons, grâce à l'inventaire de la librairie et de l'imprimerie réalisé en 1624 qui compte un peu moins de cent trente titres<sup>34</sup>, que Simon Millanges s'est rapidement spécialisé dans l'édition de textes d'auteurs antiques, qui, comme l'indique la *Chronique bordelaise* de Jean de Gaufreteau<sup>35</sup>, offraient, par leur présentation typographique, la possibilité aux élèves de prendre en note une traduction juxtalinéaire. En ce qui concerne les éditions d'auteurs grecs en langue originale, Millanges a fait paraître régulièrement de petits opuscules destinés au public scolaire (ces livrets sont très rares aujourd'hui dans les bibliothèques, à la fois parce que ce sont des cahiers d'apprentissage sur lesquels les élèves avaient la possibilité d'écrire, mais aussi des fascicules très courts qui comptent à peine quelques feuillets, et qu'ils ne présentent le plus souvent qu'une sélection à l'intérieur d'une œuvre plus vaste, de moindre intérêt qu'une œuvre intégrale). Grâce à un volume factice conservé à la médiathèque d'Agen, nous avons pu

composition de son auditoire, le recommençait tous les ans, de sorte qu'on avait les oreilles rebattues cinq ans de suite des mêmes choses. D'ailleurs aucun travail effectif n'étant exigé, le résultat de ces leçons était pour le plus grand nombre d'avoir à confesser au sortir du collège, que 'du grec ils n'avaient quasi du tout point d'intelligence'. C'est l'aveu qu'a fait Montaigne, après avoir reçu ce défectueux enseignement [...]. »

<sup>33</sup> *Grammaticae institutionis libri duo, nempe primus et secundus, sic translati per Erasmus Roterodamum*, Bâle, 1516.

<sup>34</sup> Voir L. Desgraves, *L'Inventaire du fonds de livres du libraire bordelais Jacques Mongiron-Millanges en 1672*, Bordeaux, Taffard, 1973, et id., « Le livre et l'imprimerie à Bordeaux au XVII<sup>e</sup> siècle », *La Gironde de 1610 à nos jours. Actes du 104<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes*, Bordeaux, 1979, Paris, CTHS, 1981.

<sup>35</sup> J. de Gaufreteau, *Chronique bordelaise*, Bordeaux, Lefebvre, 1876, 1, p. 209-210. À l'année 1578, il note : « En cette année, Millanges l'imprimeur, trouva l'invention, et commença de la mettre en pratique, de faire imprimer les livres qu'on appelle de classe, par l'autorité et ordre du principal et des regents du College de Guienne. Ces livres contenoient tout ce que on lisoit en classes du college, selon leur ordre, soit qu'il fut tiré de Ciceron, de Virgile, de la Rethorique ou de quelque aultre autheur ; et lorsque les regents interpretoient le texte en françois ou en aultre latin, les escoliers gloissoient dans les lignes imprimées ; comme aussi, les annotations que les regents dictoyent estoient écrites par les escoliers dans des feuillets de papier blanc, qu'on avoit pour cet effect entrelassé parmi les imprimés. Au lieu qu' auparavant, les escoliers escrivoient leurs textes, ce qui leur estoit une grande peyne. Est à noter que les regents taxoyent lesdicts livres imprimés à leur mot, pour donner plus de gaing à l'imprimeur, lequel recognoissoit ce bon office par presents. Le College des Jesuistes suivit l'exemple de celui de Guienne, et, se servit aussi desdits livres imprimés. »

consulter plusieurs de ces livrets pédagogiques issus des presses de la rue Saint-James : une sélection d'épigrammes, publiée en 1574 et rééditée en 1594 ; pour l'année 1581, deux livrets contenant le poème de Théognis, sur lequel nous reviendrons, et le discours d'Isocrate *Contre les sophistes* ; l'*Axiochos vel de morte*, bref dialogue alors attribué à Platon, paru en 1582 ; un poème de Phocylide et un court traité épistolaire de Libanios sur l'art épistolaire (*De conscribendis epistolis*), édités en 1583 ; une édition des *Travaux et des jours* d'Hésiode, de 1585 ; le discours de Démosthène sur les affaires de Chersonèse, paru en 1588, et, à une date de publication inconnue (la page de titre manque), le second discours contre Philippe ; en 1590, un recueil de harangues militaires, *Conciones militares ex Herodiano selectae* ; en 1592, un livret contient le premier chant de l'*Odyssee* d'Homère (on trouve également dans le recueil factice agenais un autre livret, dont la page de titre manque, avec le chant V). Ces éditions en grec ont en commun de se présenter toutes sous la forme de petits in-4 d'une dizaine de feuillets ; si la page de titre est toujours bilingue, l'édition ne contient que le texte grec, avec un large interligne entre chaque vers, ce qui correspond au format de ces éditions de travail destinées aux enseignants et aux plus aisés de leurs élèves. Leur nombre atteste la vitalité de l'enseignement du grec dans la capitale de Guyenne (et l'on peut éventuellement se demander si nombre d'éditions similaires n'ont pas été perdues et nous demeurent inconnues aujourd'hui). Si l'on revient plus en détail sur Théognis, le volume factice des éditions scolaires conservé à Agen comprend un livret intitulé *Theognidis Megarensis sententiae* (Bordeaux, Millanges, 1581), qui compte 28 feuillets et où le poème grec bénéficie d'une édition autonome, unilingue, à large interligne. Ce qui nous paraît digne d'intérêt dans cette publication bordelaise, c'est que le texte édité intègre les corrections que Vinet avait proposées dans le volume paru chez Loys en 1547, sans toutefois en proposer une nouvelle traduction juxtalinéaire en latin, ce qui indique d'une part que le pédagogue aquitain a finalement renoncé à retraduire ce poème (le niveau des apprentis hellénistes s'était-il amélioré dans les trente-huit ans qui séparent les deux éditions évoquées aujourd'hui ?), mais, de manière plus intéressante, que le poète antique a bien été lu et régulièrement enseigné au collège de Guyenne dans cette seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

Ces précieux témoignages éditoriaux et l'exemple plus circonscrit du poème gnomique de Théognis montrent que l'enseignement du grec a connu un important développement dans la capitale aquitaine. Comme à Paris au début du XVI<sup>e</sup> siècle, et avec quelques années de décalage, les cours de grec ont régulièrement été dispensés, sous l'impulsion de pédagogues humanistes et, notamment, sous la férule de cette figure tutélaire de l'enseignement bordelais qu'a été Élie Vinet, mais également grâce au soutien de l'imprimerie locale qui a diffusé régulièrement manuels et cahiers d'étude. En dépit de l'aveu d'un Montaigne, élève de l'établissement aquitain, qui déplore son piètre niveau en grec (*Essais*, 1, 25 « De l'institution des enfants, à Mme Diane de Foix, comtesse de Candale ») : « Quant au Grec, duquel je n'ay quasi du tout point d'intelligence... », il convient de redonner sa juste place au collège de Guyenne qui a contribué à initier aux lettres grecques plusieurs générations d'écoliers et qui le doit, en partie, au savoir et à l'engagement de Vinet, helléniste convaincu et pédagogue soucieux de l'essor des *litterae humaniores*.

BIBLIOGRAPHIE

*Éditions*

Θεόγνιδος τοῦ Μεγαρέως γνῶμαι ἐλεγειακαὶ. *Theognidis Megarensis Sententiae Elegiacae, plurimus locis castigatae ac scholiis illustratae per Eliam Vinetum Santonem. Accessit Latina e Graecorum regione ad verbum interpretatio, in eorum gratiam, qui uix ultra graecae linguae rudimenta progressi sunt*, Paris, Jean Loys de Thielt, 1543.

*Études*

COURTEAULT, P., *Élie Vinet*, La Rochelle, Texier, 1909.

DESGRAVES, L., *Élie Vinet humaniste de Bordeaux (1509-1587)*, Genève, Droz, 1977.

LABADIE, E., *Bibliographie historique d'Élie Vinet, principal au collège de Guyenne à Bordeaux au XVI<sup>e</sup> siècle*, Bordeaux, Cadoret, 1909.

MASSEBIEAU, L., *Schola Aquitanica : programme d'études du Collège de Guyenne au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Delagrave, 1886.

QUICHERAT, J., *Histoire de Sainte Barbe*, Paris, Hachette, 1860.

RENOUARD, Ph., *Imprimeurs et libraires parisiens du XVI<sup>e</sup> siècle : Jean Loys*, Paris, Musées, 1995.